Pôle Accompagnement des Politiques Publiques

Direction Commande Publique

Règlement de la consultation

Mode d'emploi pour candidater

Travaux de requalification du Chemin des Visiteurs - Secteur sud à Villeneuve d'Ascq

3 Lots

Procédure adaptée ouverte – Consultation n° 26UA08

Calendrier de la consultation	
Date limite des candidats pour poser des questions	02/12/2026
Date limite MEL des réponses aux questions et pour modifier les documents	10/12/2026
⚠ **Date limite de réception des offres par la MEL**	**14/12/2026 à 12 h**
Date de fin de validité des offres	13/03/2027

Informations essentielles

Marché réservé	☐ oui ☒ non
Considération sociale	☒ oui lot 1 et lot 3
Considération environnementale	☒ oui ☐ non
Ouverture aux variantes	Interdites
Prestations supplémentaires éventuelles	☐ oui ☒ non
Forme de groupement imposée	Aucune
Modalités de facturation	Chorus Pro
Modalités de signature du marché	À l'attribution, manuscrite ou électronique
DUME acheteur	☐ oui ☒ non
Visite prévue	☒ oui : facultative

Sommaire

Préambule : dématérialisation des échanges 5

Partie 1 : de quoi s'agit-il ? 6

1. 1. Les intervenants 6

1. 2. La consultation 7

1.2 .a. Description globale de la consultation 7

1.2 .b. Allotissement 7

Partie 2 : comment participer ? 8

2. 1. Prendre connaissance du dossier de consultation 8

2.1 .a. Télécharger le dossier de consultation en s'identifiant 8

2.1 .b. Vérifier le contenu du dossier de consultation 8

2.1 .c. Poser des questions 10

2.1 .d. Effectuer une visite 10

2. 2. Préparer sa réponse 11

2.2 .a. Répondre seul ou à plusieurs 11

2.2 .b. Répondre avec des variantes 11

2.2 .c. Adapter sa réponse aux critères de l'acheteur 12

2.2 .d. Constituer le dossier de réponse 14

2. 3. Déposer sa proposition 16

2.3 .a. Dépôt des plis sur le profil acheteur 16

2.3 .b. Remise d'une copie de sauvegarde 17

Partie 3 : après le dépôt de votre offre 18

3. 1. Analyse des candidatures 18

3. 2. Analyse des offres 18

3.2 .a. Traitement des discordances dans les offres de prix 18

3.2 .b. Demande de précision sur la teneur des offres 18

3.2 .c. Régularisation des offres 18

3.2 .d. Offres anormalement basses 18

3.2 .e. Négociation 18

3. 3. Attribution 19

3.3 .a. Documents demandés : vérification de l'absence d'un motif d'exclusion des marchés 19

3.3 .b. Signature du marché 19

PRÉAMBULE : DÉMATÉRIALISATION DES ÉCHANGES

Si la MEL veut prendre contact avec vous pendant l'analyse des offres, elle le fait uniquement par sa plateforme de dématérialisation (aussi appelée profil acheteur) sur **l'adresse mail du compte utilisateur** de l'entreprise.

Pour répondre aux demandes, vous devez utiliser le bouton « répondre au message » présent sur le mail. Vous avez la possibilité de joindre à votre réponse les documents demandés **dans la limite de 60 Mo** (au-delà, l'envoi doit être fait en plusieurs fois).

En cas de problème sur la plateforme, veuillez contacter l'assistance en ligne en cliquant sur l'icône suivante :



PARTIE 1 : DE QUOI S'AGIT-IL ?

1. 1. LES INTERVENANTS

Acheteur : Métropole Européenne de Lille, Direction Aménagement et Politique de la Ville, 2 boulevard des Cités Unies, CS 70043, 59 040 Lille cedex, SIRET n° 200 093 201 00081

Contact : marches.territoire@lillemetropole.fr/03.20.21.38.49

Maître d'ouvrage représenté par :

Dorothée LAPORTE

Cheffe de projet

Direction Urbanisme Aménagement et Ville

Maître d'œuvre Lot 1 représenté par :

Hugo DHUICQ

Métropole Européenne de Lille - Direction Assistance à Maîtrise d'ouvrage

2 boulevard des Cités Unies – CS 70043 – 59040 Lille cedex

Maître d'œuvre Lot 2 représenté par :

Les Éclairagistes Associés

7 rue Alsace Lorraine 69001 Lyon

Maître d'œuvre Lot 3 représenté par :

ZCCS

47 rue de Paradis 75010 Paris

Coordonnateur SPS représenté par :

SQE SERVICES

330 avenue Jean Jaurès

Le chantier est en catégorie 2.

OPC représenté par :

Hugo DHUICQ

Métropole Européenne de Lille - Direction Assistance à Maîtrise d'ouvrage

2 boulevard des Cités Unies – CS 70043 – 59040 Lille cedex

Facilitateur de la clause d'insertion sociale :

Afin de faciliter la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale prévue dans le marché, le titulaire pourra bénéficier de l'accompagnement d'un facilitateur dont les coordonnées sont les suivantes :

Lille Avenirs[1]
5 boulevard du Maréchal Vaillant - 59000 LILLE
Contact : cellule clause d'insertion
Tél. : 03.20.14.85.50
Mail : clause.insert@lilleavenirs.fr

En fonction du lieu d'exécution des prestations du marché et de son rayonnement territorial, les facilitateurs de Lille Avenirs ou de OSE Roubaix pourront orienter le titulaire vers le facilitateur du secteur géographique concerné qui sera l'interlocuteur de l'entreprise pour l'accompagnement et le suivi opérationnel de la clause sociale.

1. 2. LA CONSULTATION

1.2 .a. Description globale de la consultation

La présente consultation concerne les travaux de requalification de la partie sud du chemin des Visiteurs, située entre la rue Simone Veil et la chaussée haute de l'hôtel de ville à Villeneuve d'Ascq ainsi que les travaux d'espaces verts et d'éclairage public en accompagnement du cheminement piéton.

1.2 .b. Allotissement

La consultation comporte 3 lots :

Lot 1	Voirie et Réseaux Divers
Lot 2	Éclairage public
Lot 3	Espaces verts et mobilier urbain

Les candidats peuvent déposer une offre pour tous les lots.

[1] Pour tous renseignements relatifs à la clause d'insertion en vue de l'accès à l'emploi de publics en difficulté

PARTIE 2 : COMMENT PARTICIPER ?

Vous n'avez pas l'habitude des marchés publics ? Trouvez les réponses à vos questions dans le guide très pratique de la dématérialisation des marchés publics.

2. 1. PRENDRE CONNAISSANCE DU DOSSIER DE CONSULTATION

2.1 .a. Télécharger le dossier de consultation en s'identifiant

Vous pouvez **télécharger le dossier de consultation** en vous rendant sur le lien suivant sur le profil acheteur de la MEL :

https://marchespublics596280.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=589123&orgAcronyme=5C371

Pourquoi s'identifier ? Indiquer une adresse de courriel vous permet d'être tenu informé automatiquement des reports de délai, modifications et des précisions éventuellement apportés au marché avant la date limite fixée pour la remise des offres.

2.1 .b. Vérifier le contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation **comprend les documents suivants** :

Les guides

1) Le tuto : déposer une offre, dont la consultation est vivement recommandée [2] ;

Les formulaires

1) DC1 et sa notice explicative ;
2) DC2 et sa notice explicative ;
3) DC4 (annexe de sous-traitance) et sa notice explicative ;

Les pièces administratives

1) Le présent règlement de la consultation et son annexe relative à l'information sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
2) Le cadre de réponse par lot ;
3) L'acte d'engagement (AE) par lot ;
4) Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe relative aux dispositions générales ;

[2] Ce guide d'utilisation est inséré, à titre d'information, dans le dossier de consultation, pour permettre aux entreprises d'effectuer les démarches sur le profil d'acheteur

5) La Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables ;

Les pièces financières

1) Le bordereau des prix unitaires (BPU) par lot ;
2) Le détail estimatif (DE) par lot ;

Les pièces techniques communes

1) Le carnet de phasage prévisionnel des travaux ;
2) Le plan général de coordination ;
3) Le dossier des annexes technique comprenant les éléments suivants :
    - Charte espace public
    - Charte graphique chantiers
    - Catastructure LMCU
    - Catastructure dimensionnement
    - Cahier des ouvrages
    - Notice de respect de l'environnement
    - Guide de l'arbre
    - Charte topo réseau MEL
    - Guide des prescriptions infrastructures

4) Les plans :
    - Carnets des principes d'aménagements
    - Plan des travaux préparatoires des plantations
    - Plan des plantations basses
    - Plan des plantations d'arbres
    - Plan du mobilier et des éléments de serrurerie
    - Plan des arrêts de matériaux
    - Plan des revêtements
    - Plan des démolitions
    - Plans des réseaux secs projetés
    - Plan de synthèse des réseaux existants
    - Plan de l'éclairage
    - Étude photométrique
    - Plan de structure

- Plan des aménagements
- Plan de superposition de projet sur existant
- Plan de l'existant
- Plan de localisation

Les pièces techniques propres au lot 1

1) Le cahier des clauses techniques particulières _ Livret 1 (CCTP) prescriptions spécifiques ;
2) Le cahier des clauses techniques particulières _ Livret 2 (CCTP) prescriptions générales ;
3) Le cadre de réponse technique ;

Les pièces techniques propres au lot 2

4) Le cahier des clauses techniques particulières ;
5) Le cadre de réponse technique ;

Les pièces techniques propres au lot 3

6) Le cahier des clauses techniques particulières ;
7) Le cadre de réponse technique.



Vérifiez bien que vous disposez de l'ensemble des éléments du dossier de consultation : ils vous sont nécessaires pour préparer correctement votre réponse.

La MEL se réserve la possibilité d'envoyer des renseignements complémentaires sur le dossier de consultation soit à son initiative soit à la suite de questions posées par une entreprise (voir article 2.1 .c) au plus tard à la date limite qui figure en première page de ce document.

2.1 .c. Poser des questions

Si vous souhaitez obtenir des précisions ou des renseignements complémentaires, il vous suffit de **poser votre question en vous connectant à la consultation** à l'adresse indiquée à l'article 2.1 .a et poser votre question en ligne.

La date limite pour poser votre question figure en première page de ce document.

Les réponses sont transmises par la MEL exclusivement sur le profil acheteur.

2.1 .d. Effectuer une visite

Dans le cadre de la préparation de votre réponse, vous pouvez procéder à une visite sur site. Cette visite est **facultative**, si vous ne la jugez pas utile, vous ne pourrez pas ultérieurement vous prévaloir de ne pas avoir pu correctement apprécier les prestations à exécuter.

2. 2. PRÉPARER SA RÉPONSE

2.2 .a. Répondre seul ou à plusieurs

Pour répondre à la consultation lancée par la MEL, vous pouvez vous présenter **seul** ou vous **associer à d'autres opérateurs**. Dans la seconde hypothèse, vous pouvez par exemple vous grouper avec des entreprises pour former un **groupement momentané d'entreprises** ou faire appel à des **sous-traitants**[3].

Candidater seul

Si vous envisagez une candidature en tant que candidat unique, il n'y a **pas de contrainte particulière**. Ce choix ne vous interdit pas de faire appel à la sous-traitance, plus tard en cours de marché.

Candidater en groupement d'entreprises

Aucune forme de groupement n'est imposée : le groupement peut être solidaire ou conjoint. Si le groupement est conjoint, le mandataire doit être solidaire de chacun des membres du groupement pour leurs obligations contractuelles à l'égard de la MEL.

Candidater avec un sous-traitant

Les candidats peuvent **faire appel à la sous-traitance**, qu'ils soient candidats uniques ou réunis au sein d'un groupement d'entreprises.

Si le candidat souhaite que les capacités du ou des sous-traitants soient prises en compte lors de l'évaluation de sa candidature, il présente un dossier pour chaque sous-traitant comprenant les capacités du sous-traitant et la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché (ex : engagement du sous-traitant attestant qu'il va mettre ses capacités à disposition du candidat pour l'exécution du marché). À défaut, les capacités de ces sous-traitants ne sont pas prises en compte.

Les tâches suivantes, considérées comme essentielles, ne peuvent pas faire l'objet d'une sous-traitance : la pose des revêtements sur plots et lambourdes, pour le lot 1.

2.2 .b. Répondre avec des variantes

La variante est une modification des spécifications prévues dans la solution de base décrite dans les documents de la consultation.

Les variantes sont interdites. L'offre doit donc être strictement conforme aux pièces du marché.

En cas de présentation d'une offre avec variante, seule l'offre de base clairement identifiée à l'ouverture des offres sera prise en compte et la variante ne sera ni analysée ni classée. Les candidats ne peuvent pas se prévaloir d'une quelconque manière des éventuelles variantes proposées en contradiction avec le présent article.

[3] Si le marché est un marché de fournitures, vous ne pouvez pas en sous-traiter une partie, sauf si le marché comporte des prestations de services ou des travaux de pose ou d'installation

2.2 .c. Adapter sa réponse aux critères de l'acheteur

Les offres des candidats présentant des capacités suffisantes seront évaluées au regard des **critères de jugement des offres** suivants et feront l'objet d'un **classement respectant la pondération des critères** indiquée ci-dessous :

Pour le lot 1 :

1. **Valeur technique** (pondération : 45 points) appréciée au regard du contenu du cadre de réponse (voir article 2.2.d « Constituer son offre ») et des sous-critères suivants :
    a. **Sous-critère 1** (pondération : 15 points) : Qualité de la compréhension des enjeux du chantier et pertinence des propositions mises en œuvre pour faire face aux contraintes, notamment s'agissant de la gestion des accès et des circulations piétonnes
    b. **Sous-critère 2** (pondération : 10 points) : Pertinence du planning proposé, ainsi apprécié :

- La pertinence des délais au regard des moyens mis en œuvre pour la réalisation de chaque phase (7 points)
- L'optimisation éventuelle du planning (3 points)

    c. **Sous-critère 3** (pondération : 15 points) : Qualité de la méthodologie et du mode d'exécution détaillé pour la réalisation des travaux spécifiques
    d. **Sous-critère 4** (pondération : 5 points) : Pertinence des mesures mises en œuvre pour limiter les nuisances liées à l'activité du chantier
2. **Prix des prestations** (pondération : 40 points) analysé sur la base du montant total du marché indiqué dans l'acte d'engagement
3. **Pertinence des propositions sur la prise en compte de la démarche environnementale** (pondération : 15 points) appréciée au regard du cadre de réponse
    a) Sous-critère 1 : (pondération : 8 points) : Pertinence des mesures mises en œuvre pour limiter les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de l'exécution du marché
    b) Sous-critère 2 : (pondération : 7 points) : Pertinence des mesures mises en œuvre pour s'adapter au changement climatique dans le cadre de l'exécution du marché

Pour le lot 2 :

1.Valeur technique (pondération : 40 points) appréciée au regard du contenu du cadre de réponse (voir article 2.2.d « Constituer son offre ») et des sous-critères suivants :

a. **Sous-critère 1** (pondération : 25 points) : Qualité de la compréhension des enjeux du chantier et pertinence des propositions mises en œuvre pour faire face aux contraintes
b. **Sous-critère 2** (pondération : 5 points) : Pertinence des moyens humains et matériels affectés au chantier
c. **Sous-critère 3** (pondération : 10 points) : Pertinence du plan de gestion de la qualité et du plan d'autocontrôle mis en place pour l'exécution du marché

2.Prix des prestations (pondération : 50 points) analysé sur la base du montant total du marché indiqué dans l'acte d'engagement

3.Pertinence des propositions sur la prise en compte de la démarche environnementale dans le cadre de l'exécution du marché (pondération : 10 points) appréciée au regard du cadre de réponse

Pour le lot 3 :

1.Valeur technique (pondération : 35 points) appréciée au regard du contenu du cadre de réponse (voir article 2.2.d « Constituer son offre ») et des sous-critères suivants :

a. Sous-critère 1 (pondération : 20 points) : Qualité de la méthodologie employée pour réaliser les travaux de création des espaces verts.

- Prise de connaissance du site, identification et analyse des enjeux et contraintes spécifiques à l'opération (5 points)
- En fonction du planning prévisionnel fourni et des coordinations identifiées, établir un planning d'exécution prévisionnel en précisant les moyens mobilisés (temps d'intervention et moyens humains mobilisés) à chaque étape des travaux (5 points)
- Par grande typologie de travaux identifiée, fourniture du détail de l'organisation, des moyens et méthodes mis en œuvre pour en assurer la bonne réalisation en détaillant spécifiquement les modalités spécifiques au chantier pour satisfaire aux contraintes du site (10 points)

b. Sous-critère 2 (pondération : 15 points) : Pertinence des moyens humains et techniques mis en œuvre pour la réalisation des travaux de finalisation

- Présentation des moyens humains et matériels mobilisés pour assurer la bonne exécution des travaux de finalisation sur cette opération (5 points)
- Planning d'intervention en détaillant par mois le temps passé par type d'intervention afin de satisfaire aux exigences minimales figurant au CCTP (5 points)
- Mesures d'accompagnement proposées en termes de suivi et d'arrosage pour assurer la parfaite reprise des plantations (5 points)

2.Prix des prestations (pondération : 50 points) analysé sur la base du montant total du marché indiqué dans l'acte d'engagement

3.Pertinence des propositions sur la prise en compte de la démarche environnementale dans le cadre de l'exécution du chantier (pondération : 15 points) appréciée au regard du cadre de réponse :

a. **Sous-critère 1** (pondération : 4 points) : Présentation de l'organisation spécifique à l'opération mise en œuvre par l'entreprise en matière de gestion des matériaux, de gestion des déblais, d'économie circulaire et mise en avant des propositions de l'entreprise

b. Sous-critère 2 (pondération : 4 points) : Présentation de l'organisation spécifique à l'opération mise en œuvre par l'entreprise en matière d'organisation de chantier et de moyens matériels affectés au chantier pour réduire les nuisances pour les riverains et usagers du site

c. **Sous-critère 3** (pondération : 7 points) : Présentation des mesures spécifiques à l'opération mises en œuvre par l'entreprise afin de réduire les émissions de GES et assurer la sobriété carbone du chantier

L'analyse des offres se fera lot par lot. Il y aura donc un classement pour chacun des lots et chaque lot sera attribué séparément.

2.2 .d. Constituer le dossier de réponse

Tous les documents transmis à la MEL doivent être rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Le candidat déposera un pli qui comporte à la fois des éléments de candidature et des éléments d'offre. Il veillera à bien séparer les documents (fichiers distincts).

Assembler votre candidature

Le tableau suivant précise les pièces à fournir :

Tableau des pièces à fournir au titre de la candidature	
Pièces à fournir	**Format souhaité**
Lettre de candidature[4] ou DC1 complété	PDF
Déclaration sur l'honneur[5] (si le DC1 n'est pas fourni) - pour chaque membre du groupement en cas de groupement	PDF
L'annexe du RC relative à l'information sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, selon les modalités qui y sont prévues	DOCX
• Renseignements et /ou documents permettant d'apprécier les capacités techniques et professionnelles : - - Lot 1 : Présentation de projets similaires en termes d'intervention en ville dense et en termes d'interventions sur dallages de bâtiment -Lot 2 : qualification QUALIFECLEC éclairage public TN2 et M1 ou tout moyen de preuve équivalent -Lot 3 : Certificat d'usage nominatif à jour, attribuant le label « végétal local ».	PDF pour tous les documents

[4] La lettre de candidature permet d'identifier le candidat (en cas de groupement, le mandataire, chaque membre du groupement, la nature du groupement) et, le cas échéant, les lots sur lesquels il candidate

[5] Visée à l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique ou règle d'effet équivalent pour les candidats établis à l'étranger

Le candidat **peut également joindre** les documents suivants :

Attestation de régularité fiscale (résultats et TVA) postérieure au mois de novembre 2026 ou attestation équivalente pour les candidats non établis en France	PDF
Attestation de régularité sociale (URSSAF datant de moins de 6 mois, ou équivalent) et autres certificats sociaux selon la situation de l'entreprise (congés payés et chômage intempéries, assurance vieillesse, assurances invalidité décès…), ou attestations équivalentes pour les candidats non établis en France	PDF
Si votre entreprise est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés (notamment celui ayant arrêté le plan de redressement), ou document équivalent pour les candidats non établis en France	PDF
Si votre entreprise n'est pas établie en France, un extrait d'inscription au registre professionnel permettant de justifier l'absence de redressement ou liquidation judiciaire ou toute procédure équivalente	PDF
Liste des travailleurs étrangers soumis à autorisation de travail (ou document équivalent si votre entreprise n'est pas établie en France)	PDF
Attestation d'assurance décennale	PDF

Les entreprises de création récente peuvent justifier leurs capacités par tout autre moyen.

Le candidat peut utiliser les formulaires DC1 et DC2 joints au présent dossier de consultation ou le DUME.

Si le candidat utilise un DUME, il ne peut pas se limiter à indiquer qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises, il doit fournir tous les justificatifs exigés pour la présentation des candidatures listés dans le tableau ci-dessus. En cas de groupement, chaque membre du groupement doit fournir un DUME.

Le candidat peut ne pas remettre des documents qu'il a déjà fournis dans le passé s'ils sont encore valables à condition d'indiquer pour quelle consultation il les avait déjà fournis (objet et, si possible, numéro de la consultation). À défaut, ces documents ne sont pas pris en compte.

Assembler votre offre

Le tableau suivant précise les pièces à fournir :

Tableau des pièces à fournir au titre de l'offre <u>pour chaque lot</u>	
Pièces à fournir	**Format souhaité**

L'acte d'engagement complété[6]	DOCX PDF si signé
Le bordereau des prix unitaires complété[7]	XLSX
Le détail estimatif complété[8]	XLSX
Le cadre de réponse complété	DOCX/PDF
Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre : • les capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant ; • le formulaire DC4 complété.	PDF pour tous les documents

2. 3. DÉPOSER SA PROPOSITION

2.3 .a. Dépôt des plis sur le profil acheteur

Les plis (comprenant tous les documents mentionnés à l'article 2.2 .d ci-dessus, sont à déposer sur le profil d'acheteur, **au plus tard à la date et l'heure limites indiquées en première page** du présent document. L'adresse de dépôt est la suivante :

https://marchespublics596280.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=589123&orgAcronyme=5C371

Attention : Le dépôt d'offres sur le profil acheteur est garanti jusqu'à 5 Go. Si votre offre est supérieure à cette taille, pensez à anticiper le dépôt (voir tuto « déposer une offre » inséré dans le dossier de consultation).

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, **seule est ouverte la dernière offre reçue** dans le délai fixé pour la remise des offres.

Vous ignorez comment déposer une offre sur notre profil d'acheteur ? Reportez-vous au guide du profil d'acheteur : il est téléchargeable sur le site

[6] Signature facultative de l'acte d'engagement (obligatoire pour la copie de sauvegarde sur support papier) ; joindre les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat tels que statuts ou pouvoir interne à la société, et, en cas de groupement, l'habilitation du mandataire s'il signe seul l'offre pour le groupement

[7] Si le bordereau des prix unitaires est remis au format PDF en plus du format XLSX, seul le format XLSX est pris en compte pour l'analyse des offres

[8] Si le détail estimatif est remis au format PDF en plus du format XLSX, seul le format XLSX est pris en compte pour l'analyse des offres

2.3 .b. Remise d'une copie de sauvegarde

Vous avez la possibilité d'envoyer également une **copie de sauvegarde**[9] sur support physique électronique (type clé USB) ou sur support papier, sous réserve qu'elle parvienne dans les délais impartis pour la remise des offres. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde – ne pas ouvrir », l'intitulé de la consultation et le nom du candidat.

La copie de sauvegarde est déposée à l'adresse suivante par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception et de garantir la confidentialité (ex : lettre recommandée avec AR) :

Métropole Européenne de Lille
Direction Commande publique – Service Marchés publics – CSP Territoire
À l'attention de Gaëlle BOULOGNE
2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59 040 Lille cedex

Elle peut aussi être déposée contre récépissé du lundi au vendredi les jours ouvrés de 8h à 18h à la même adresse.

[9] La copie de sauvegarde est définie par un arrêté du 22 mars 2019. Pour plus d'informations sur ce dispositif, reportez-vous au guide très pratique de la dématérialisation des marchés publics.

PARTIE 3 : APRÈS LE DÉPÔT DE VOTRE OFFRE

3. 1. ANALYSE DES CANDIDATURES

Si, après l'ouverture des plis, la MEL constate qu'il manque des pièces ou informations pour examiner les candidatures, elle peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans le délai qu'elle fixe.

Après analyse des candidatures, les candidats qui ne présentent pas les capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes ne sont pas admis. Leur offre n'est donc pas analysée.

3. 2. ANALYSE DES OFFRES

3.2 .a. Traitement des discordances dans les offres de prix

Discordance dans l'offre de prix unitaire : au cours de l'analyse des offres, en cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toute autre indication de l'offre. En cas d'erreur de calcul dans le détail estimatif, l'erreur sera rectifiée. Le candidat sera invité à rectifier le montant de son offre dans le détail estimatif et l'acte d'engagement. En cas de refus, son offre sera considérée comme irrégulière.

3.2 .b. Demande de précision sur la teneur des offres

La MEL pourra demander aux candidats de préciser la teneur de leur offre. Cette demande ne peut ni aboutir à une négociation ni à une modification de l'offre.

3.2 .c. Régularisation des offres

La MEL pourra autoriser la régularisation des offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. Toutefois, cette régularisation ne pourra pas avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

3.2 .d. Offres anormalement basses

Toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, la MEL maintiendra l'offre dans l'analyse des offres ou l'éliminera par décision motivée.

3.2 .e. Négociation

Après une première analyse des offres fondée sur les critères de jugement des offres, la MEL **se réserve la possibilité d'engager une négociation** par écrit ou par entretiens oraux, avec les 3 meilleurs candidats. Cette négociation ne peut pas aboutir à modifier substantiellement les caractéristiques principales du marché.

Toutefois, les candidats sont avertis que **la phase de négociation n'est qu'éventuelle** et que la MEL attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres.

Les candidats retenus seront avisés par écrit (courrier reçu via le profil acheteur) de l'ouverture d'une phase de négociation. Le courrier d'invitation à négocier précisera les conditions de la négociation.

Si la MEL décide d'organiser des entretiens oraux, les candidats invités en seront informés au plus tard 5 jours francs avant la date fixée pour leur déroulement, l'invitation mentionnant ses modalités de déroulement. À la suite de ces entretiens, les candidats devront remettre, dans un délai de 8 jours francs, leur offre modifiée.

À la suite des entretiens oraux et/ou de la négociation écrite, les candidats seront invités à remettre une offre finale sur la base :

- Soit du dossier de consultation initial en cas d'absence de modification,
- Soit du dossier de demande d'offre finale (DDOF) intégrant les adaptations du dossier de consultation initial issues de la négociation.

La MEL procèdera à une analyse des offres finales, par application des mêmes critères de jugement des offres que lors de la 1ère analyse, pour établir le classement définitif des offres.

3. 3. ATTRIBUTION

3.3 .a. Documents demandés : vérification de l'absence d'un motif d'exclusion des marchés

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra remettre à la MEL, dans le délai qu'elle fixe, les documents **en cours de validité** exigés par la réglementation, qu'elle ne détient pas. Ces documents sont ceux listés à l'article 2.2 .d ci-dessus qui ont pu être remis de manière facultative lors du dépôt des offres (documents listés dans « Assembler votre candidature »).

Les documents rédigés en langue étrangère devront être accompagnées d'une traduction en français.

Si le candidat retenu ne produit pas ces documents dans le délai imparti ou s'il relève d'un motif d'exclusion des marchés[10], il sera éliminé dans les conditions fixées par le Code de la commande publique. Le candidat suivant dans le classement sera alors sollicité dans les mêmes termes pour fournir les documents.

3.3 .b. Signature du marché

Il n'est pas exigé de signature électronique à la remise des offres.

Seul le candidat retenu sera tenu de signer l'acte d'engagement selon les modalités suivantes :

- Si le candidat signe l'acte d'engagement avec son certificat de signature électronique, il le renvoie sur le profil d'acheteur ;
- Si le candidat signe l'acte d'engagement rematérialisé au format papier, il le renvoie par voie postale.

Dans les deux cas, il joint le document relatif aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat (statuts, pouvoir interne à la société ou tout autre document), et en cas de groupement, l'habilitation du mandataire s'il signe seul l'offre pour le groupement.

[10] Dont la liste figure aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique